

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME REUNION DE 2017****Séance du 28 juin 2017**

CD20170628_1

id. 3288

L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET PRINCIPAL**

En application de l'article 51 de la loi du 2 mars 1982 modifiée et des articles L1612-12 et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le Compte Administratif pour l'exercice 2016.

Ce document est exprimé en M52, c'est-à-dire dans la même nomenclature budgétaire et comptable que les prévisions inscrites au budget primitif et dans la décision modificative.

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Payeur Départemental.

L'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement réel de :

12 932 200,89 €

avec un taux de réalisation (sections d'investissement et de fonctionnement confondues et hors crédits et opérations de refinancement de dette) de :

- 96,27 % pour les recettes (96,42 % en 2015),
- 87,91 % pour les dépenses (90,93 % en 2015).

le détail 2016 de l'exécution du budget principal est le suivant :

RÉSULTATS 2016 DÉFINITIFS HORS RESTES A RÉALISER :

La balance de clôture des comptes 2016 s'établit comme suit :

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2015	45 077 013,63 €	59 909 660,29 €	- 14 832 646,66 €
Mouvements d'ordre	27 635 768,64 €	11 862 237,83 €	15 773 530,81 €
Total investissement	72 712 782,27 €	71 771 898,12 €	940 884,15 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2015	304 036 116,09 €	259 691 224,54 €	44 344 891,55 €
Mouvements d'ordre	7 177 194,49 €	22 950 725,30 €	-15 773 530,81 €
Total fonctionnement	311 213 310,58 €	282 641 949,84 €	28 571 360,74 €
TOTAL	383 926 092,85 €	354 413 847,96 €	29 512 244,89 €

Excédent global de clôture 2016 hors reports : + 29 512 244,89 €
 (rappel 2015 : + 19 668 359,28 €)

CHAPITRE I

LES RECETTES

Les recettes d'un montant de **349 113 129,72 €**, hors mouvements d'ordre, se répartissent comme suit :

- Fonctionnement : 304 036 116,09 €

soit un taux de réalisation de 100,44 % (identique à celui de 2015),

- Investissement : 45 077 013,63 €

soit un taux de réalisation de 71,16 % (hors crédits et opérations afférents à la renégociation de la dette). Le taux de réalisation était de 75,61 % en 2015.

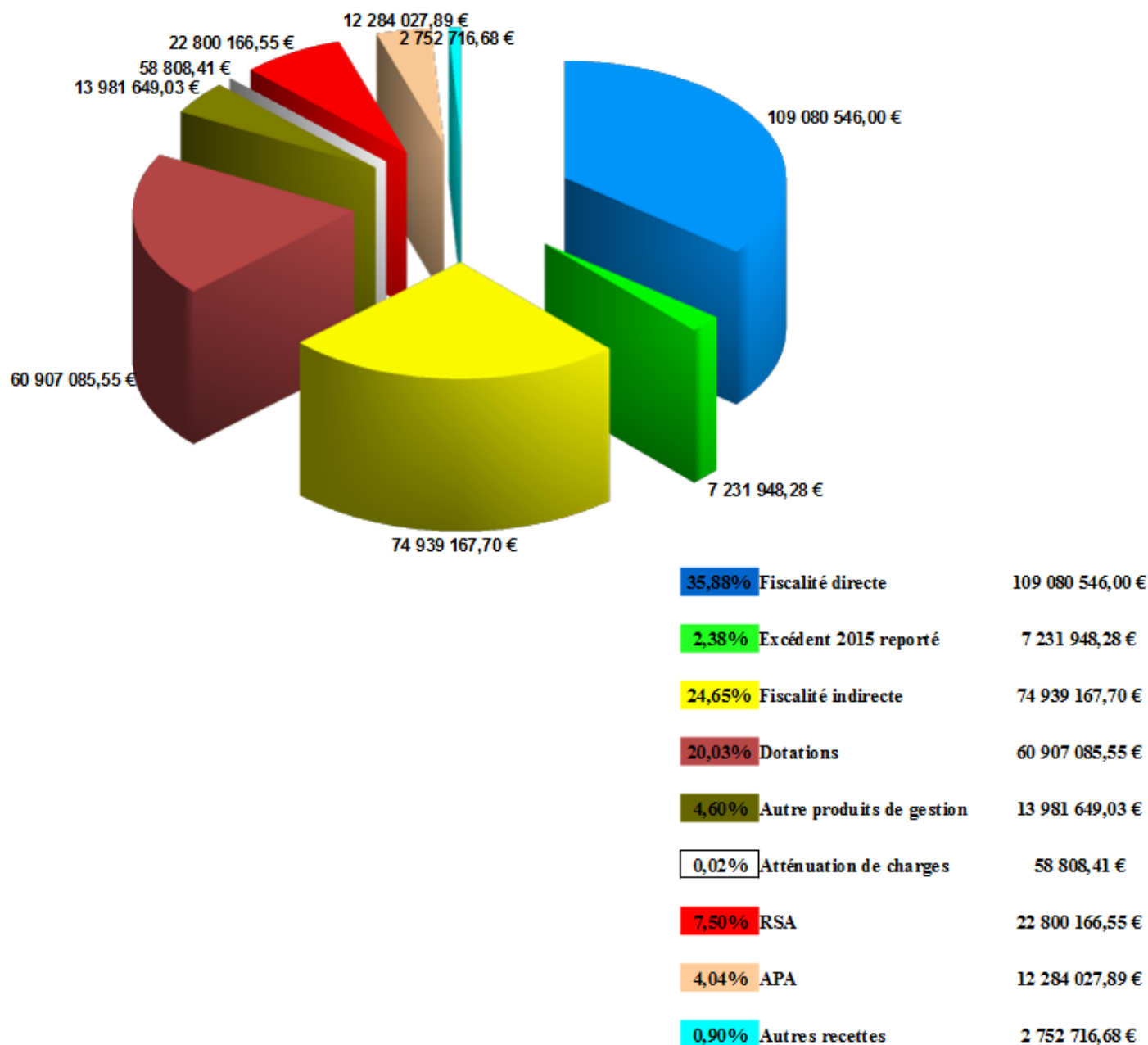
A – LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :**304 036 116,09 €**

NATURE	CA 2015	Crédits votés 2016	CA 2016
FISCALITÉ DIRECTE			
Impôts départementaux (taxe sur le foncier bâti).....	69 645 053,00 €	70 668 179 €	70 834 950,00 €
Rôles supplémentaires.....	364 601,00 €	287 627 €	122 493,00 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	19 715 531,00 €	19 984 998 €	19 984 998,00 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).....	4 563 214,00 €	4 560 693 €	4 592 098,00 €
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).....	6 134 357,00 €	6 134 357 €	6 134 357,00 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	831 544,00 €	835 304 €	835 304,00 €
Fonds péréqué (transfert frais de gestion État sur foncier bâti).....	6 504 165,00 €	6 576 346 €	6 576 346,00 €
Autres taxes (rôles suppl. relatifs à l'ancienne TP).....	11 329,00 €	0 €	0,00 €
Sous-total fiscalité directe	107 769 794,00 €	109 047 504 €	109 080 546,00 €
IMPÔTS INDIRECTS			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	24 000 934,95 €	23 000 000 €	24 845 442,00 €
Taxes additionnelles aux DMTO.....	199 203,53 €	170 000 €	169 992,93 €
Taxe départementale ENS.....	104 900,00 €	70 000 €	95 770,00 €
Taxe pour CAUE.....	267 322,99 €	325 000 €	325 525,47 €
Fonds de péréquation DMTO.....	1 760 635,00 €	3 689 546 €	3 689 546,00 €
Fonds de solidarité DMTO.....	5 431 407,00 €	3 194 274 €	3 194 274,00 €
Fonds de péréquation DMTO neutralisant la contribution.....	1 866 830,00 €	0 €	0,00 €
Taxe d'aménagement.....	2 606 349,50 €	2 000 000 €	2 020 279,30 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	34 517 403,15 €	34 350 000 €	34 650 486,00 €
Taxe sur l'électricité (TDCFE).....	2 936 826,75 €	3 100 000 €	3 012 685,63 €
T.I.C.P.E.....	2 899 347,16 €	2 900 000 €	2 935 157,37 €
Autres.....	0 €	0 €	9,00 €
Sous-total fiscalité indirecte	76 591 160,03 €	72 798 820 €	74 939 167,70 €
DOTATIONS			
Dotation Globale de Fonctionnement.....	46 016 867,00 €	43 072 071 €	43 072 071,00 €
Dotation Générale de Décentralisation.....	1 642 594,00 €	1 652 594 €	1 652 594,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).....	7 909 921,00 €	7 909 921 €	7 909 921,00 €
Allocations compensatrices.....	2 986 876,00 €	2 852 975 €	2 863 008,00 €
Sous-total dotations État	58 556 258,00 €	55 487 561 €	55 497 594,00 €
Prestation Compensation Handicap.....	2 523 652,89 €	2 628 663 €	2 603 996,47 €
M.D.P.H.....	384 701,81 €	380 927 €	408 824,54 €
Participations.....	1 575 350,44 €	1 788 605 €	1 603 878,94 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	765 943,16 €	650 000 €	792 791,60 €
Total dotations	63 805 906,30 €	60 935 756 €	60 907 085,55 €

NATURE	CA 2015	Crédits votés 2016	CA 2016
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Revenus des immeubles.....	893 027,25 €	905 436 €	892 533,57 €
Recouvrements divers.....	13 289 152,39 €	13 193 270 €	13 089 115,46 €
Sous-total autres produits	14 182 179,64 €	14 098 706 €	13 981 649,03 €
ATTÉNUATION DE CHARGES			
Remboursement indemnités journalières.....	64 800,90 €	45 000 €	58 808,41 €
RMI/RSA			
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P).....	17 180 812,00 €	17 180 812 €	17 180 812,00 €
T.I.C.P.E (RSA majoré).....	3 270 298,60 €	3 270 299 €	3 270 298,60 €
F.M.D.I.....	1 929 951,00 €	1 950 000 €	1 883 381,00 €
Autres produits RMI/RSA (indus, FSE.....)	638 207,72 €	1 059 121 €	465 674,95 €
Sous-total RMI/RSA	23 019 269,32 €	23 460 232 €	22 800 166,55 €
APA			
Dotation C.N.S.A.....	9 637 837,91 €	11 730 289 €	11 729 930,03 €
Indus.....	571 864,79 €	549 984 €	554 097,86 €
Sous-total APA	10 209 702,70 €	12 280 273 €	12 284 027,89 €
AUTRES RECETTES			
Produits des services du domaine.....	2 177 177,36 €	2 198 389 €	1 983 965,39 €
Produits financiers (parts sociales du Crédit Agricole).....	5,83 €	10 €	3,15 €
Produits exceptionnels.....	1 096 042,43 €	605 479,72 €	768 748,14 €
Sous-total autres recettes	3 273 225,62 €	2 803 878,72 €	2 752 716,68 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	3 003 821,86 €	7 231 948,28 €	7 231 948,28 €
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT	301 919 860,37 €	302 702 118 €	304 036 116,09 €
Opérations d'ordre	4 200 764,80 €	7 375 963 €	7 177 194,49 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	306 120 625,17 €	310 078 081 €	311 213 310,58 €

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

304 036 119,09 €



Les recettes de fonctionnement 2016 (304,04 M€) sont en **progression de + 0,7 %** par rapport à 2015 (301,92 M€) malgré le prélèvement supplémentaire de 3,2 M€ effectué par l'État au titre de la participation du Département au redressement des comptes publics (soit une baisse de 6,4 % de la DGF) et une diminution de 4 % des allocations compensatrices.

L'augmentation 2016 des recettes de fonctionnement provient essentiellement de :

- la **dynamique des bases d'imposition** de la taxe sur le foncier bâti qui ont progressé de + 1,7 % générant une recette complémentaire de 1,19 M€ **sans augmentation du taux de fiscalité**,
- la hausse des transactions immobilières occasionnant un produit des droits de mutation supplémentaire de 0,84 M€,
- l'augmentation de la dotation pour l'APA de 2,09 M€ compensant partiellement la baisse des dotations de l'État (- 3,06 M€).

1°) La fiscalité directe : 109 080 546 €

La progression de 1,22 % de la fiscalité directe par rapport à 2015 est surtout, comme précisé ci-dessus, le résultat de la dynamique des bases du foncier bâti.

a) Les impôts locaux

L'évolution des bases réelles de la taxe sur le foncier bâti a connu en 2016 une **progression de 1,70 %** par rapport à 2015 soit un montant de 244 849 444 € contre 240 736 438 € en 2015.

Avec un taux constant depuis 2012 de 28,93 %, le produit de la taxe sur le foncier bâti encaissé en 2016 s'élève à **70 834 950 €** auquel il convient d'ajouter le montant des rôles supplémentaires de **122 493 €**. Par rapport à 2015, l'augmentation est de 1,35 %.

Depuis 2011, suite à la réforme de la fiscalité locale, il est attribué aux départements une part de CVAE et du produit des IFER. En 2016, ont été encaissés une somme de **19 984 998 €** pour la CVAE (en progression de 1,37 % par rapport à 2015) et de **4 592 098 €** au titre des IFER.

Pour rappel, suite au transfert de la compétence transport prévu par la loi NOTRe, un prélèvement du produit de la CVAE de 25 % sera appliqué en 2017 et affecté à la Région.

b) Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

En 2016, le Conseil Départemental a perçu un montant de **6 134 357 €**, identique à 2015 et 2014 car figé depuis 2013.

c) Le fonds de péréquation de la CVAE

Créé en loi de finances 2010, modifié par celle de 2011 pour répondre à la territorialisation de la CVAE, il est effectif depuis 2013.

Avec **835 304 €** encaissés en 2016, le fonds est en progression **de 0,45 %** par rapport à 2015 (831 544 €).

d) Le fonds péréqué (transfert des frais de gestion du Foncier bâti par l'État)

L'État a transféré 827 M€ en 2014 (865 M€ en 2015 et 899 M€ en 2016) aux départements afin qu'ils puissent financer les restes à charge du RSA, de l'APA et de la PCH.

A ce titre, le Conseil Départemental a perçu **6 576 346 €** en 2016, en progression de 72 181 € par rapport à l'année précédente.

2°) Les impôts indirects : 74 939 167,70 €

La baisse de 2,16 % du produit des impôts indirects par rapport à 2015 provient de la régularisation effectuée cette année-là sur le fonds de péréquation des droits de mutation. Après déduction de cette régularisation, le montant des impôts indirects perçus en 2016 est supérieur de 0,3 % à celui de 2015 (74 724 330,03 €).

a) Les droits de mutation et la taxe départementale de publicité foncière

Le marché des transactions immobilières, en 2016, a été porté par des taux bancaires très faibles, ce qui a permis un volume de droits de mutation perçu très élevé pour le Département, à 24 845 442 €, en progression de 3,52 % par rapport à 2015.

En 2016, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevé à **169 992,93 €** (199 203,53 € en 2015).

b) Les taxes d'urbanisme : la taxe départementale des E.N.S, la taxe pour le CAUE et la taxe d'aménagement

En 2016, les encaissements ont été les suivants :

- **325 525,47 €** concernant la taxe pour le financement des CAUE (hausse du taux de 0,2 % à 0,3%),
- **95 770 €** au titre de la taxe pour les Espaces Naturels Sensibles,
- **2 020 279,30 €** pour la taxe d'aménagement.

L'ensemble de ces taxes diminue de 18 % par rapport à 2015 car cette année là, un montant important de taxe d'aménagement était perçu grâce aux permis de construire accordés sur la zone de Grand Sud Logistique.

c) Le fonds de péréquation des droits de mutation

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale de solidarité entre les départements créé par l'article 123 de la loi de finances 2011.

Au titre de 2016, l'État a versé au Conseil départemental une somme de **3 689 546 €**, soit plus du double de 2015 (1 760 635 €).

d) Le fonds de solidarité des DMTO

Il s'agit du reversement de solidarité créé par la loi de finances 2014 et abondé par les 0,35 % de prélèvement obligatoire appliqué à tous les départements sur les droits de mutation. En 2016, le Conseil départemental a perçu **3 194 274 € en baisse de 41 % par rapport à 2015**.

e) La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

Diverses lois de finances ont prévu d'affecter une part de TSCA en compensation de charges supplémentaires transférées aux départements ou de réformes fiscales.

Pour 2016, le montant encaissé au titre des trois parts s'est élevé à **34 650 486 €** en progression de 0,38 % par rapport à 2015.

f) La taxe d'électricité

Le produit encaissé en 2016 représente **3 012 685,63 €**, en hausse de 2,58 % par rapport à l'année précédente.

g) La T.I.C.P.E

Prévue depuis 2004 en loi de finances pour compenser la décentralisation du RMI/RMA, elle s'est élevée à **2 935 157,37 €** au titre de l'année 2016, en progression de 1,23 % par rapport à 2015.

3°) Les dotations : 60 907 085,55 €

Leur diminution globale de 2,9 M€ provient de la baisse de la DGF.

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 43 072 071 €

La DGF est composée de :

- **la dotation forfaitaire** qui comprend :
 - la dotation de base calculée à raison de 74,02 € par habitant,
 - le complément de garantie qui est figé à hauteur de 16 110 353 €.

En 2014, dans le cadre de la **réduction des déficits publics**, l'effort demandé aux départements est venu en déduction du complément de garantie.

Pour la collectivité, cela a représenté une perte de **7 655 997 €** en cumulé par rapport au montant perçu en 2013 (1 302 838 € en 2014, 3 156 689 € en 2015 et 3 196 470 € en 2016) pour un montant de DGF 2016 arrêté à **27 529 993 € y compris hausse par habitant** (34 541 408 € en 2013).

Ainsi, l'effort cumulé depuis 2013 s'élève à 13 418 362 € en 2016 et sera de 24 319 668 € en 2017.

- **la dotation de compensation** destinée à compenser les transferts de compétences. Depuis 2011, son montant est **figé** à hauteur de celui de 2010, soit **7 750 102 €**.

- **la dotation de péréquation** qui comporte deux volets :

- la dotation de péréquation urbaine (D.P.U.) destinée aux départements urbains,
- la dotation de fonctionnement minimale (DFM) calculée en fonction du potentiel financier (par substitution au potentiel fiscal).

A ce titre, le Conseil départemental a perçu **7 791 976 €, comme en 2015.**

b) La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

Depuis 2009, elle est figée à **1 642 594 €** en base, complétée par une partie variable. Pour 2016, cette dernière s'est élevée à 10 000 €.

c) La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)

En 2016, le Conseil départemental a perçu **7 909 921 €**, montant figé depuis 2014.

d) Dotations de l'État au titre des compensations fiscales

Ces allocations sont versées par l'État, aux collectivités locales, afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises, en lois de finances, sur le montant de leurs bases taxables.

L'ensemble de ces dotations est communiqué au Département au moyen de l'état fiscal 1253 de notification des bases de la fiscalité directe.

Le montant de ces allocations a représenté, pour 2016, **2 863 008 €**, en baisse de 4,15 % par rapport à 2015.

e) la participation de l'État au financement de la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H.) et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)

A compter du 1er janvier 2006, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en charge par les départements de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'état verse une **participation** par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (**CNSA**) :

- Prestation de Compensation du Handicap..... : **2 603 996,47 €**
- Maison Départementale des Personnes Handicapées : **408 824,54 €**

Concernant la PCH, le taux de couverture prévu à 100 % en 2006 est de 41 % en 2016 avec un montant de dépenses de 6,35 M€.

f) Les autres participations (comptes 747 et 74881)

Les participations d'un montant total de **1 603 878,94 €** concernent des recettes encaissées pour les emplois d'avenir (251 860,38 €), des subventions et participations (422 768,54 €) ainsi que la part des EPCI et communes pour les transports scolaires (929 250,02 €).

Le compte 74881 concerne le recouvrement du FARPI (recettes provenant de la restauration dans les collèges). Au titre de 2016, un montant de **792 791,60 €** a été encaissé, en légère progression par rapport à 2015.

4°) Les autres produits de gestion courante : 13 981 649,03 €

a) Les revenus des immeubles

Le montant encaissé en 2016 au titre des revenus des immeubles (loyers) s'élève à **892 533,57 €** dont 773 338,78 € concernant les loyers perçus pour les gendarmeries.

b) Les recouvrements divers

Il s'agit de participations d'autres collectivités aux dépenses de l'aide sociale à l'enfance ou des recouvrements au titre des placements et frais de séjours en établissements spécialisés, foyers occupationnels ou maisons de retraite. En 2016, le Conseil départemental a encaissé **13 089 115,46 €** dont 6 728 126,17 € au titre du placement en maisons de retraite soit 51,4 % du montant des recouvrements divers.

5°) Les atténuations de charges : 58 808,41 €

Elles proviennent du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM et autres validations de services.

6°) Le RMI/RSA : 22 800 166,55 €

Ces recettes se composent de :

a) la participation de l'État au financement du RSA : 22,33 M€

Le taux de couverture des dépenses nettes approchait les 100 % en 2004. Il est de 58 % en 2016 pour un montant de dépenses de 38,52 M€.

1) l'attribution d'une part de la TICPE

Compte tenu des dépenses nettes enregistrées en 2004, le seuil minimum garanti de cette participation est de **17 180 812 €**.

2) le versement de la part représentative de l'Allocation de Parent Isolé

A compter du 1^{er} juin 2009, la loi « R.S.A » a élargi la compétence départementale en intégrant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) et les travailleurs « pauvres ».

Pour 2016, le Conseil départemental a encaissé **3 270 298,60 €**, montant identique à 2014.

3) le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Institué en 2006 et fixé à 500 M€ au niveau national, il a représenté en 2016 un montant de **1 883 381 €** pour la collectivité, en légère baisse par rapport à 2015.

b) Les autres produits RMI/RSA : 465 674,95 €

Ce sont les recettes liées aux indus et amendes pour 408 881,95 € (397 331,72 € en 2015) et autres recettes exceptionnelles (56 793 €).

7°) L'APA : 12 284 027,89 €

a) La participation de l'État au financement de l'APA : **11 729 930,03 €** pour un montant de dépenses de 28 558 060 €.

Le taux de couverture des dépenses nettes était de 50 % en 2002. Il est passé à 41 % en 2016, grâce notamment aux versements liés à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (1 757 850,35 €).

b) Le recouvrement des indus de l'APA : 554 097,86 €

Depuis 2011, le montant des indus titrés se situe entre 500 000 € et 620 000 €.

8°) Les autres recettes (Chapitres 70, 76 et 77) : 2 752 716,68 €

a) Les recettes des produits des services du domaine : 1,98 M€

Les principales sont :

- occupation du domaine public (240 166,86 € dont 166 291,97 € pour Orange ou encore 34 800 € pour ERDF)
- centre de vacances de Mimizan (255 946 €),
- transports scolaires acquittés par les familles (393 339,17 €),
- remboursement de frais ou mise à disposition par les budgets annexes ou tiers (111 229 €),

- remboursement par la MDPH des charges de personnel mis à disposition et des frais de structure (915 986,51 €).

b) Les produits exceptionnels : 0,77 M€

Les recettes exceptionnelles liées à la tempête du 31 Août 2015 ont représenté un montant de 330 828 €, les cessions de patrimoine 62 531,24 € et les remboursements de sinistres concernant la voirie un montant de 124 485,54 €, pour ne citer que les plus représentatives.

9°) L'excédent 2015 reporté : 7 231 948,28 €

Il s'agit simplement de constater la reprise de l'excédent 2015.

10°) Les opérations d'ordre : 7 177 194,49 €

Ce sont les amortissements des subventions d'investissement transférables, les moins values sur cession, la neutralisation des amortissements ou encore la valorisation des travaux en régie.

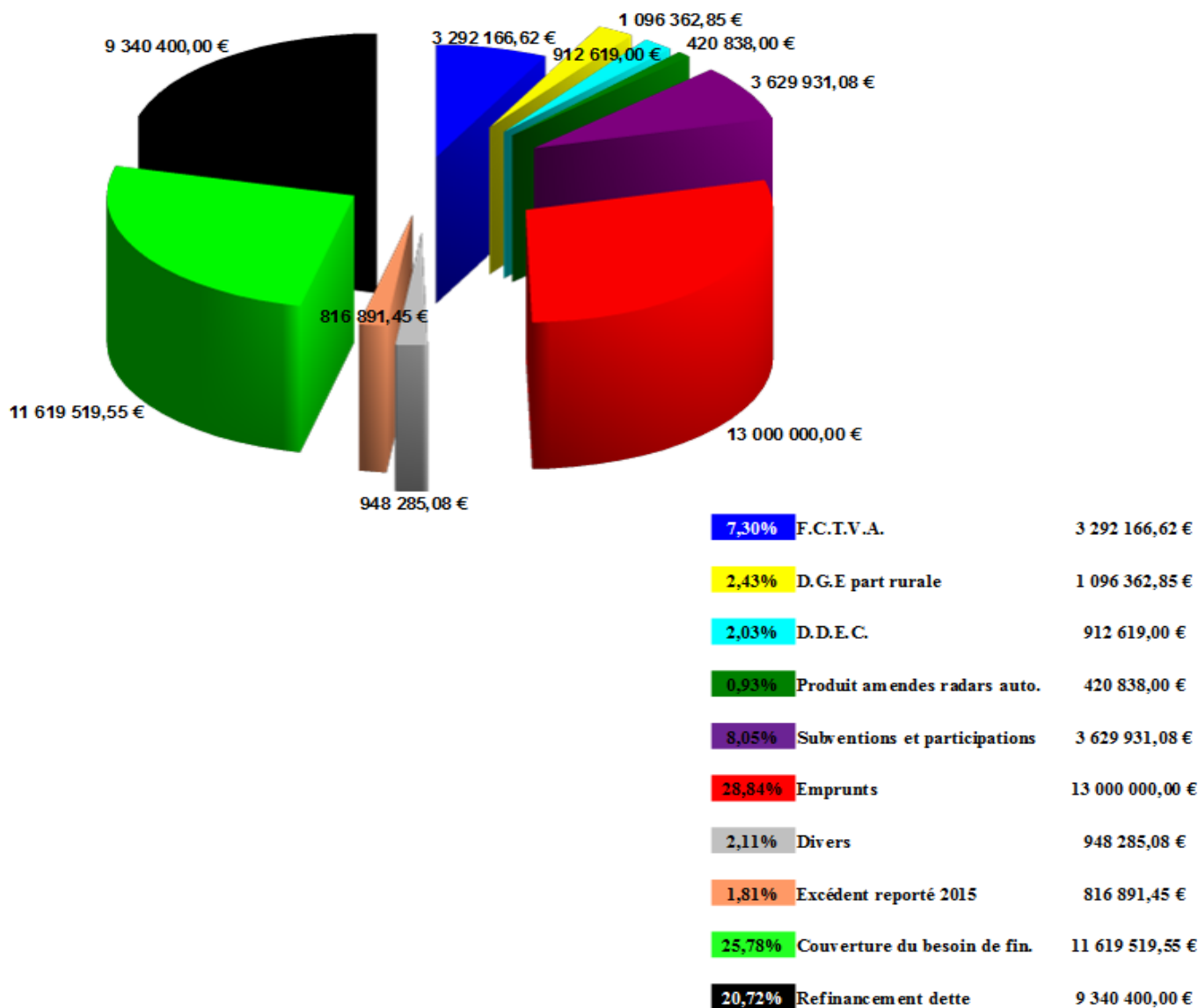
B - LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

45 077 013,63 €

NATURE	CA 2015	Crédits votés 2016	CA 2016
F.C.T.V.A.....	3 683 813,47 €	3 292 166 €	3 292 166,62 €
D.G.E part rurale.....	1 452 797,51 €	2 244 050 €	1 096 362,85 €
D.D.E.C.....	912 619,00 €	912 619 €	912 619 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	420 129,00 €	400 000 €	420 838 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	4 707 720,94 €	16 844 566 €	3 629 931,08 €
RECOUVREMENTS DIVERS (204+23+27+024+45)....	179 578,00 €	1 093 690 €	948 285,08 €
EMPRUNTS.....	13 000 000,00 €	13 000 000 €	13 000 000 €
REFINANCEMENT DETTE.....	0,00 €	50 000 000 €	9 340 400,00 €
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT.....	19 625 376,92 €	11 619 519,55 €	11 619 519,55 €

Excédent d'investissement reporté N-1	0 €	816 891,45 €	816 891,45 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	43 982 034,84 €	100 223 502 €	45 077 013,63 €
OPÉRATIONS D'ORDRE.....	24 824 808,59 €	45 550 215 €	27 635 768,64 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	68 806 843,43 €	145 773 717 €	72 712 782,27 €

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



45 077 013,63 €

1°) Fonds de Compensation de la T.V.A : 3 292 166,62 €

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement inscrites au Compte Administratif 2015 et du taux de 16,404 %, le F.C.T.V.A. pour 2016 a représenté **3 292 166,62 €**, soit une base éligible retenue de 20 069 291,76 € au titre de 2015.

2°) Dotation Globale d'Équipement : 1 096 362,85 €

En 2016, le Conseil départemental a encaissé **840 253,37 €** au titre des restes à réaliser 2015 et **252 312,48 €** au titre de l'année 2016. La part aménagement foncier a représenté **3 797 €** pour 2016.

3°) La D.D.E.C. : 912 619 €

En 2008, l'État a figé cette dotation à **912 619 €**.

4°) Produit des amendes de radars automatiques : 420 838 €

Instituée en 2008, cette dotation de l'État est répartie en fonction de la longueur de la voirie départementale multipliée par la valeur du point (166,9264 € pour 2015), cette valeur de point étant déterminée par le montant de l'enveloppe à répartir nationalement divisé par la longueur totale de la voirie.

Elle s'est élevée à 193 416 € en 2008 pour atteindre **420 838 € en 2016**.

5°) Subventions et participations : 3 629 931,08 M€

Ces subventions et participations concernent principalement les travaux sur le patrimoine départemental et le logement. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- Collèges et gymnases.....	350 629,71 €
- Aide au logement.....	2 088 203,00 €
- Voirie.....	1 188 650,37 €
- transport.....	2 448,00 €
	3 629 931,08 €

6°) Recouvrements divers : 948 285,08 €

Cette rubrique concerne :

- les remboursements sur travaux départementaux aux chapitres 20, 204, 21 et 23 pour 731 808,22 €
- les prêts au personnel au chapitre 27 pour 82 868,75 €
- la vélo voie verte pour 133 608,11 €

7°) Emprunts : 13 000 000 €

Le montant global des emprunts destinés à compléter le financement de l'ensemble des programmes d'investissement s'élève à **13 000 000 €** pour 2016 et a été mobilisé auprès du Crédit Agricole au taux de 1,00 % pour une durée de 20 ans.

8°) La couverture du besoin de financement : 11 619 519,55 €

Il s'agit de l'affectation du résultat 2015 permettant de couvrir le besoin de financement résiduel de la section d'investissement.

9°) Le refinancement de la dette : 9 340 400 €

Ces écritures comptables, dont le montant identique est mandaté en dépenses, concernent la renégociation de 3 prêts du Crédit Agricole regroupés en un seul à un taux de 1,00 % pour une durée de 16 ans.

10°) Opérations d'ordre : 27 635 768,64 €

Les recettes d'ordre de la section d'investissement retracent essentiellement les amortissements (21 618 194,06 €), la pénalité de renégociation auprès de la CACIB (1 270 000 €), le reste concernant des intégrations comptables (plus values sur cessions, transfert des travaux réalisés par un mandataire).

CHAPITRE II

LES DÉPENSES

Les dépenses, d'un montant de **319 600 884,83 €**, hors mouvements d'ordre, se répartissent comme suit :

- Fonctionnement : **259 691 224,54 €**

soit un taux de réalisation de 96,19 % (98,03 % en 2015),

- Investissement : **59 909 660,29 €**

soit un taux de réalisation de 60,96 % (hors crédits et opérations afférents à la renégociation de la dette). Le taux de réalisation était de 68,84 % en 2015.

A- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

259 691 224,54 €

PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

Dépenses de gestion	CA 2015	Crédits votés 2016	CA 2016
<u>Chapitre 011 : Charges à caractère général</u>	28 421 958,11 €	28 132 908 €	26 350 008,11 €
dont transports scolaires	12 873 256,98 €	12 670 642 €	12 612 045,25 €
voirie	3 269 807,07 €	2 523 600 €	2 437 215,31 €
fluides	1 542 203,67 €	1 514 600 €	1 222 305,67 €
fournitures et alimentation	1 163 654,39 €	1 491 805 €	1 405 856,50 €
locations et crédit-bail	2 330 741,20 €	1 909 002 €	1 850 286,92 €
entretien et maintenance	2 024 177,15 €	2 032 808 €	1 708 629,14 €
frais de déplacement	835 196,72 €	847 190 €	798 737,61 €
<u>Chapitre 012 : Charges de personnel y compris RSA</u>	61 797 487,78 €	63 312 871 €	62 585 172,54 €
dont assistants familiaux	11 619 077,13 €	12 473 200 €	12 339 176,85 €
<u>Chapitre 014 : Atténuation de produits</u>	3 514 169,00 €	1 873 541 €	1 873 541,00 €
<u>Chapitres 015+017 : RMI + RSA (sauf personnel)</u>	41 031 954,56 €	40 527 975 €	38 521 655,29 €
dont allocations et contrats	40 001 928,72 €	38 976 000 €	37 360 758,88 €
<u>Chapitre 016 : APA</u>	28 874 046,41 €	29 297 660 €	28 558 060,40 €
dont allocations APA	28 851 494,57 €	29 281 851 €	28 545 016,99 €

Dépenses de gestion	CA 2015	Crédits votés 2016	CA 2016
<u>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</u>	92 571 085,35 €	93 487 124 €	92 078 679,59 €
dont PCH	5 962 675,47 €	6 300 000 €	6 353 713,00 €
allocations sociales (hors PCH)	3 456 162,30 €	3 462 500 €	3 335 022,14 €
frais de séjour et d'hébergement	54 367 564,02 €	53 411 915 €	52 691 390,20 €
dotations collègues	4 153 433,70 €	4 341 501 €	4 340 010,19 €
participations budgets annexes	4 268 539,15 €	4 621 205 €	4 621 222,16 €
participations SDIS	7 407 648,00 €	7 561 724 €	7 561 724,00 €
subventions de fonctionnement	6 009 929,98 €	6 131 995 €	6 001 861,44 €
<u>Chapitre 66 : Charges financières</u>	8 470 517,78 €	7 781 304 €	7 745 601,62 €
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	923 536,80 €	907 005 €	907 004,40 €
<u>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</u>	1 484 897,63 €	2 156 161 €	1 978 505,99 €
dont subventions exceptionnelles	1 314 200,00 €	2 065 141 €	1 916 843,00 €
<u>Chapitre 022 : Dépenses imprévues</u>	0,00 €	3 394 947 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	266 166 116,62 €	269 964 491 €	259 691 224,54 €
Opérations d'ordre	21 103 040,72 €	40 113 590 €	22 950 725,30 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	287 269 157,34 €	310 078 081 €	282 641 949,84 €

Les dépenses de fonctionnement 2016 s'élèvent à 259,7 M€ et sont en diminution **de - 2,43 % par rapport à 2015** (266,2 M€).

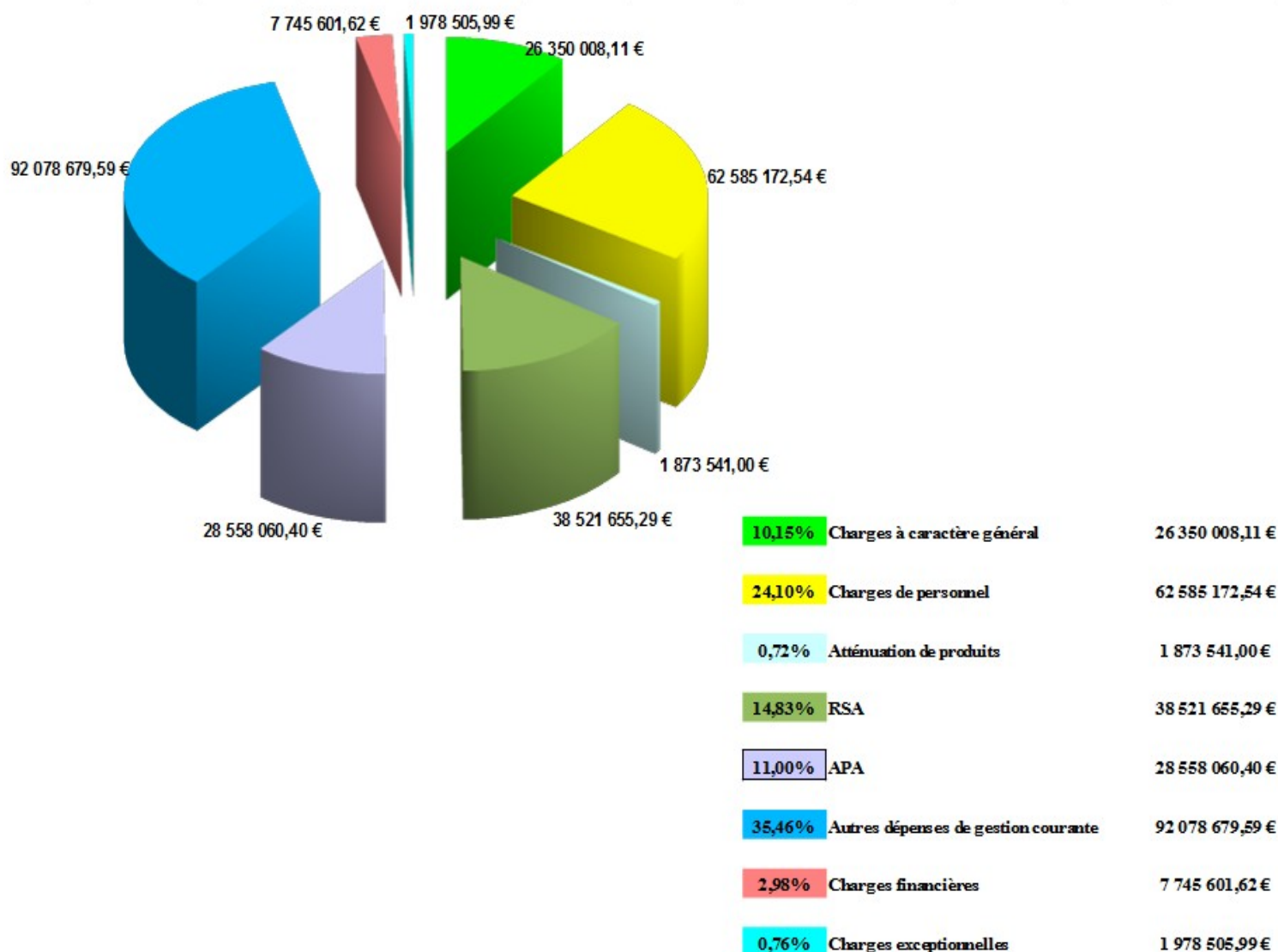
Cette évolution est principalement issue des :

- charges à caractère général qui baissent de 2,07 M€ par rapport à 2015,
- charges de personnel en progression de 1,27 % (+ 788 000 €),
- charges liées au RSA : - 2,5 M€
- charges financières en baisse de 0,7 M€

La diminution globale des dépenses de fonctionnement est le résultat **des efforts déployés pour limiter les coûts** dans les différents secteurs (fluides, alimentation, location, entretien et maintenance, frais de déplacement,...).

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

259 691 224,54 €

**1°) Les charges à caractère général : 26 350 008,11 €**

Avec un taux de réalisation de 93,66 %, les charges à caractère général sont **en diminution pour la 2^{ème} année consécutive soit - 7,29 %** par rapport à 2015 (- 2 071 950 €), preuve de la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement courantes. Ainsi, les fluides diminuent de 20,74 % (carburants : - 23 %, électricité : - 18 %), le poste alimentation de 16,6 %. L'augmentation des fournitures de 274 222,45 € provient d'une affectation sur ce poste de dépenses de charges anciennement imputées sur le poste entretien et maintenance qui, en partie de ce fait, diminue en 2016 de 315 548,01 €.

D'autres postes de dépenses sont en diminution : ~~les locations (- 21 %)~~, conséquence de notre décision d'acquérir certains biens (véhicules, matériel informatique, photocopieurs,...), les frais de déplacement.

S'agissant des **autres charges à caractère général** d'un montant de 3,6 millions d'euros en 2016, elles se répartissent principalement ainsi :

- assurances : 389 594 € (412 987 € en 2015),
- contrats de prestations de services, études, documentation générale, abonnements, versements à des organismes de formation : 876 354 € (839 876 € en 2015),
- frais d'expertise, missions d'assistance et honoraires divers : 336 501 € (332 698 € en 2015),
- publications et relations publiques : 826 769 € (845 077 € en 2015),
- frais de déplacement des assistants familiaux et transports de biens : 483 596 € (435 322 € en 2015),
- taxes foncières, services bancaires : 156 310 € (171 799 € en 2015),
- divers (cotisations, frais de gardiennage, activités centres de vacances...) : 535 351 € (636 968 € en 2015).

2°) Les charges de personnel : 62 585 172,54 €

Les charges de personnel (chapitre 012 et le personnel inclus dans le RSA) augmentent globalement de 1,27 %. Toutefois, on constate que, hors la rémunération des assistants familiaux dont l'enveloppe progresse de 6,2 %, la hausse concernant le personnel départemental se limite à + 0,13 %.

3°) Les atténuations de produits : 1 873 541 €

Le chapitre 014 « atténuation de produits » enregistre le reversement du fonds de solidarité qui, en 2016, s'est élevé à 1 749 926 € mais aussi les restitutions de taxes pour un montant de 123 615 €.

4°) Les restes à charges 2016 : APA, RSA, PCH

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	28 558 060 €	11 729 930 €	-16 828 130 €
PCH	6 353 713 €	2 603 996 €	-3 749 717 €
RSA	38 521 655 €	22 334 491 €	-16 187 164 €
TOTAL	73 433 428 €	36 668 417 €	-36 765 011 €

En 2016, on observe pour l'APA une stabilisation des dépenses et une augmentation des recettes encaissées liées au nouveau dispositif LASV (1 757 850,35 €) qui permet de baisser de 1,8 M€ le reste à charge par rapport à 2015.

La PCH est quasi stable à 3,7 M€ de reste à charge contre 3,4 M€ en 2015. Le reste à charge du RSA diminue de 1,8 M€ par rapport à 2015 suite à la baisse des dépenses (- 2,5 M€).

La charge nette supportée par le Département au titre des trois allocations de solidarité est passée de **40,116 M€** en 2015 soit 158,20 €/habitant à **36,765 M€ en 2016** soit 143,13 €/habitant.

5°) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :
92 078 679,59 € dont PCH : 6 353 713 €

Parmi les autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors PCH vue ci-dessus), on relève quelques variations :

a) Les charges d'aide sociale : 58 439 922,44 €

- **les actions de prévention médico-sociale : 84 198,72 €** en diminution de 96 % par rapport à 2015 (165 039,10 € en 2015). Cette baisse provient du transfert des frais des travailleuses familiales à l'action sociale – famille et enfance.

- **l'aide sociale à l'enfance**: l'accueil des enfants placés en établissements représente 12 679 885,79 € (14 197 036,49 € en 2015), 1 394 063,81 € sont versés au titre des allocations (1 422 258,14 € en 2015). Les autres charges diverses s'élèvent à 571 085,24 € (546 418,83 € en 2015). Les dépenses totales de l'aide sociale à l'enfance sont de **14 645 034,84 €** en diminution de 9,41 % par rapport à 2015 (16 165 713,46 €). Cette baisse provient du choix de privilégier les placements en famille d'accueil.

- **la prise en charge des personnes handicapées : 30 608 814,13 €** en très légère diminution par rapport à 2015 (30 924 325,46 €). Les frais de séjour et d'hébergement s'élèvent à 27 674 123,90 € (27 876 872,81 € en 2015).

Les contributions au budget de la MDPH représentent 438 824,54 € en 2016 (414 701,81 € en 2015).

- **l'aide aux personnes âgées : 12 237 286,27 €** quasiment identique à 2015 (12 145 416,46 €). La part la plus importante concerne les frais de séjour et d'hébergement soit 11 968 207,19 € (11 861 323,27 € en 2015).

- **diverses interventions sociales : 864 588,48 €** en diminution de 9,06 % par rapport à 2015 (950 763,60 €). Les secours d'urgence représentent 593 253,53 €.

b) Les contributions obligatoires : 16 522 956,35 €

Il s'agit plus particulièrement ;

- des **dotations versées aux collèges publics et privés pour 4 340 010,19 €** en augmentation de 4,49 % (4 153 433 ,70 € en 2015),

- des **participations aux budgets annexes (4 621 222 ,16 €)** en augmentation de 352 683,01 € en raison de la comptabilisation, pour la première année, de la participation au budget de Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités à hauteur de 200 000 €,

- de la **contribution du Département aux dépenses du SDIS pour un montant de 7 561 724 €** en augmentation de + 2,08 % (7 407 648 € en 2015).

c) Les participations : 4 760 226,36 €

Elles concernent diverses contributions :

- **organismes de regroupement** (Barrage de Saint-Géraud, SMEAG, Syndicat départemental des déchets ménagers, SDAN) : **648 254 €** (486 743,04 € en 2015),

- **action économique: 354 980,43 €** dont 271 999,43 € pour Grand Sud Logistique (349 162 € en 2015),

- **en matière d'éducation** (1 171 789,82 € en 2016 et 1 114 157,43 € en 2015) qu'il s'agisse du remboursement des frais kilométriques à l'Université Jean Jaurès : **142 861,13 €** (177 000 € en 2015), des classes de découverte des écoles : **112 514,84 €** (101 025,94 € en 2015), des visites culturelles des écoles et collèges : **29 889,83 €** (27 058,81 € en 2015), des bourses versées aux collégiens : **175 800 €** (172 950 € en 2015), des secours attribués aux étudiants : **3 785 €** (4 785 € en 2015), du reversement de la DGD pour les transports scolaires (Montauban, Valence d'Agen) : **706 989 €** (631 336 € en 2015),

- **action sociale en direction du personnel départemental : 808 254,79 €** (795 218,67 € en 2015),

- **aires de covoiturage** (Castelsarrasin, Valence d'Agen) **et actions de sécurité : 183 763,97 €** (9 997,43 € en 2015),

- **en matière agricole** avec le versement de la dotation aux jeunes agriculteurs: **191 934 €** (171 900 € en 2015), et le soutien d'étiage: **36 950 €** (33 350 € en 2015),

- **indemnités et frais de formation et de déplacement des élus départementaux : 998 252,97 € (948 629,48 € en 2015),**

- **reversement de la taxe d'aménagement au CAUE : 322 563,47 € (223 130,99 € en 2015)**

- **divers (cotisations, redevances, ...) : 43 482,91 € (108 716,67 € en 2015).**

d) Les subventions : 6 001 861,44 €

Versées aux organismes publics, aux personnes privées et aux associations présentant un intérêt départemental, elles sont en légère baisse de 0,13 % (6 009 929,98 € en 2015).

6°) Les charges financières : 7 745 601,62 €

Le vieillissement du stock de la dette de la collectivité permet d'afficher une baisse de 6,01 % du montant des intérêts acquittés (7 361 561,97 € contre 7 832 624,95 € en 2015).

Le montant des intérêts du PPP baisse également de 923 536,80 € en 2015 à 907 004,40 € en 2016.

7°) Les charges exceptionnelles : 1 978 505,99 €

L'augmentation de 33,24 % entre 2015 et 2016 provient d'un volume de subventions exceptionnelles accru (1 916 843 € contre 1 314 200 € en 2015) suite au versement à la MDPH d'une subvention de 710 916 €.

8°) Les opérations d'ordre : 22 950 725,30 €

Les amortissements du patrimoine représentent plus de 21,6 M€, le reste étant lié aux opérations de cessions (plus value, valeur nette comptable) et aux indemnités de réaménagement suite à la renégociation des prêts du Crédit Agricole (1,27 M€).

B - LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

59 909 660,29 €

NATURE	CA 2015	Crédits votés 2016	CA 2016
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE.....	13 775 754,20 €	14 104 420 €	14 104 413,66 €
REFINANCEMENT DE LA DETTE.....	0,00 €	50 000 000 €	9 340 400,00 €
INVESTISSEMENTS DIRECTS.....	18 992 368,14 €	43 835 567 €	18 462 227,22 €
SUBVENTIONS VERSÉES.....	19 390 646,54 €	22 874 299 €	17 921 062,13 €
AUTRES INVESTISSEMENTS (comptes 131, 165, 27 et 45)	951 067,51 €	646 843 €	81 557,28 €
DÉPENSES IMPRÉVUES.....	0,00 €	1 500 000 €	0,00 €
DEFICIT 2015 REPORTE.....	6 957 582,92 €	0 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	60 067 419,31 €	132 961 129 €	59 909 660,29 €
OPÉRATIONS D'ORDRE.....	7 922 532,67 €	12 812 588 €	11 862 237,83 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	67 989 951,98 €	145 773 717 €	71 771 898,12 €

Les dépenses d'investissement, hors dette, hors refinancement de la dette et hors résultat 2015 reporté, s'élèvent à 36,46 M€. Elles sont en baisse par rapport à 2015 (39,33 M€).

a) Les programmes départementaux

Avec 18,5 M€, ils concernent principalement :

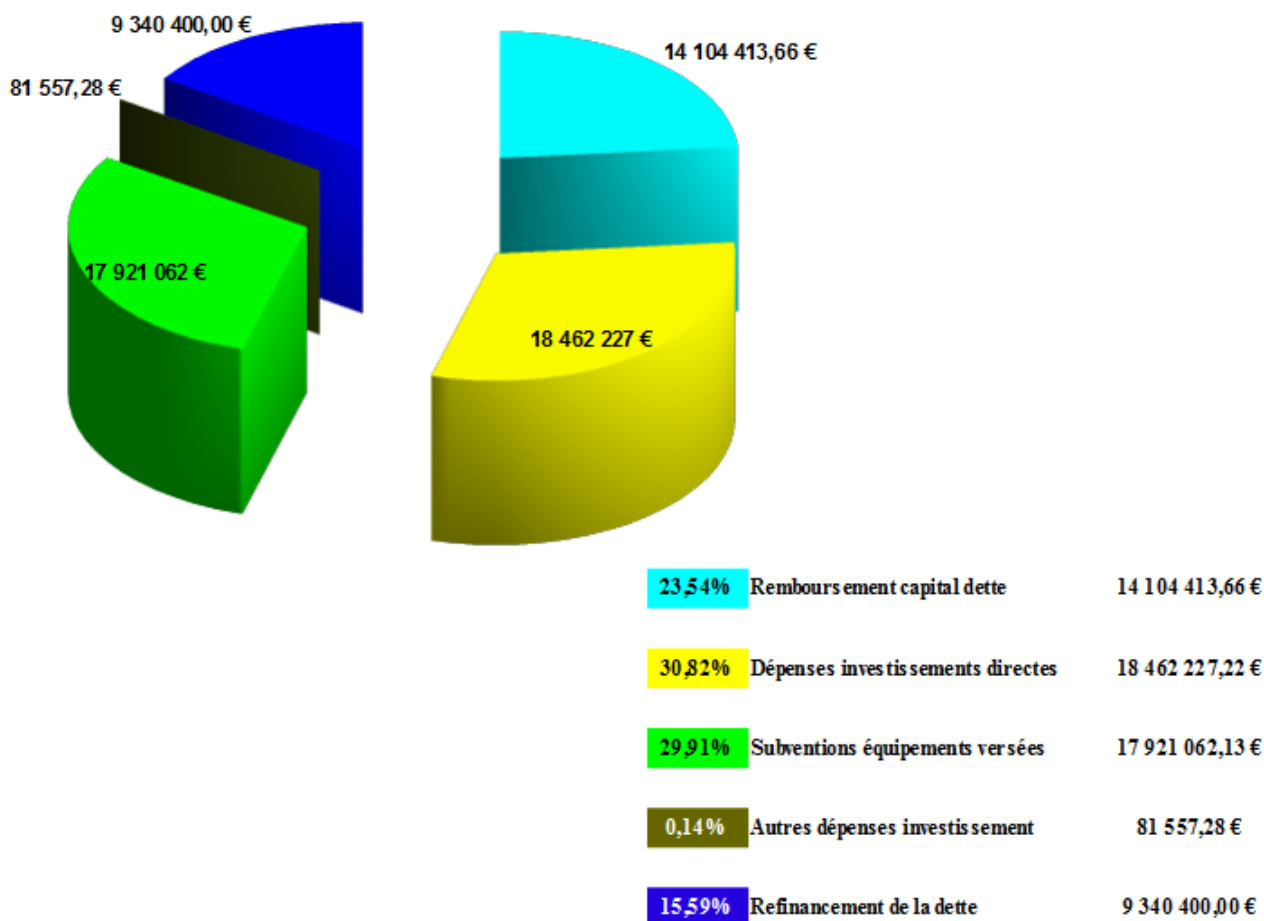
- la voirie départementale : 13 M€
- les collèges : 3,3 M€
- les acquisitions de matériel de transport : 0,7 M€

b) Les subventions d'équipement aux communes, EPCI et tiers

D'un montant total de 17,9 M€, elles sont **en diminution de presque 8 %** par rapport à 2015 (19,4 M€). Les secteurs en progression concernent les aides attribuées pour les bâtiments scolaires (+ 487 018 €), l'aménagement et le développement rural (+ 72 719€) et l'économie (+ 136 750 €).

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

59 909 660,29 €



1°) Remboursement en capital de la dette : 14 104 413,66 €

Le remboursement de la dette propre s'élève à 13 649 994,06 € contre 13 105 229 € en 2015. Pour le PPP, le remboursement diminue de 670 525,20 € en 2015 à 454 419,60 € en 2016.

2°) Refinancement de la dette : 9 340 400 €

Il s'agit d'une opération comptablement neutre puisque le même montant a été émis en recettes. La réglementation comptable M52 oblige à transiter par des comptes spécifiques lorsqu'il y a renégociation de dette avec la production de nouveaux contrats (et non par avenant au contrat initial).

3°) Les programmes départementaux : 18 462 227,72 €

La décomposition, par chapitre, des investissements départementaux pour 2016 est la suivante :

	2015	2016
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	308 208,88 €	569 872,50 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	1 777 770,57 €	2 238 617,35 €
Chapitre 23 Travaux en cours	16 906 388,69 €	15 653 737,37 €
TOTAL	18 992 368,14 €	18 462 227,22 €

Le détail, par secteurs est le suivant :

Fonction	Libellé	CA 2015	CA 2016
O202	Administration Générale	574 978,39 €	1 163 161,03 €
O23	Information, communication	4 108,30 €	8 164,95 €
11	Gendarmeries	90 257,98 €	31 983,12 €
221	Collèges	5 220 480,41 €	3 377 168,69 €
23	Enseignement supérieur	148 840,38 €	257 477,97 €
28	Autres services périscolaires	271,92 €	7 956,66 €
311	Activités artistiques, action culturelle	35 422,95 €	3 186,73 €
312	Patrimoine culturel	234 369,98 €	268 308,91 €
313	Médiathèque Départementale	131 787,53 €	18 937,60 €
315	Archives Départementales	216 227,07 €	101 800,19 €
33	Jeunesse et loisirs	29 368,51 €	51 337,42 €
40	Services communs médico-sociaux	2 542,03 €	616,37 €
48	Autres actions prévention sociale	3 502,08 €	29 038,23 €
50	Services communs action sociale	51 201,63 €	52 601,80 €
52	Personnes handicapées	3 920,36 €	0,00 €
621	Réseau routier départemental	11 531 065,19 €	12 747 827,56 €
622	Viabilité hivernale	565 382,05 €	258 001,86 €
738	Autres actions milieu naturel	134,40 €	5 966,90 €
81	Transports scolaires	104 309,44 €	59 790,07 €
94	Développement touristique	44 197,54 €	18 901,16 €
		18 992 368,14 €	18 462 227,22 €

4°) Les subventions d'équipement versées aux communes, EPCI et tiers ou programmes non départementaux : 17 921 062,13 €

Fonction	Libellé	CA 2015	CA 2016
21	Enseignement du premier degré	895 505,08 €	1 380 697,44 €
221	Collèges	2 032,00 €	3 858,00 €
222	Lycées	17 576,00 €	17 576,00 €
311	Activités artistiques	368 107,00 €	294 736,00 €
312	Patrimoine culturel	413 868,00 €	256 745,92 €
313	Bibliothèque et médiathèque	0,00 €	90 717,00 €
32	Equipements sportifs	698 559,00 €	730 479,00 €
48	Autres actions prévention sociale	9 327,00 €	9 327,00 €
51	Famille et enfance	31 104,00 €	15 552,00 €
52	Personnes handicapées	4 717,00 €	4 717,00 €
53	Personnes âgées	550 521,16 €	417 983,88 €
58	Autres interventions sociales	5 722,00 €	5 722,00 €
61	Eaux et assainissement	3 452 908,38 €	2 845 853,34 €
628	Voirie communale	2 529 424,00 €	2 418 298,00 €
63	Infrastructure ferroviaire	275 250,00 €	0,00 €
64	Infrastructure fluviale & portuaire	80 353,00 €	0,00 €
68	Autres réseaux	173 426,00 €	210 841,00 €
71	Aménag. développement urbain	103 194,00 €	0,00 €
72	Logement	3 615 959,00 €	3 168 245,00 €
731	Actions traitement des déchets	242 428,13 €	286 808,00 €
738	Autres actions milieu naturel	8 008,00 €	19 803,00 €
74	Aménag. et développement rural	4 260 129,79 €	4 332 848,55 €
928	Autres interventions agricoles	258 454,00 €	198 972,00 €
93	Industrie, commerce, artisanat	869 671,00 €	1 006 421,00 €
94	Développement touristique	524 403,00 €	204 861,00 €
		19 390 646,54 €	17 921 062,13 €

Ces programmes destinés aux communes, EPCI et aux tiers s'élèvent, cette année, à 17 921 062,13 € :

* subventions en capital..... 13 332 197,47 € (14 708 083,79 € en 2015)

* subventions en annuités4 588 864,66 € (4 682 562,75 € en 2015).

5°) Les autres dépenses d'investissement : 81 557,28 €

Il s'agit des dépenses concernant le chapitre 27 pour 74 135 € (prêts au personnel) ainsi que les dépenses concernant le chapitre 458 pour un montant de 7 422,28 € (quai de Lamagistère).

6°) Les dépenses d'ordre : 11 862 237,83 €

Ces opérations concernent les amortissements de subventions d'investissement, les travaux en régie ou encore les intégrations comptables.

CHAPITRE III

LES RESTES A RÉALISER

L'ensemble des recettes et dépenses non réalisées au 31 décembre 2016 figure ci-après, par fonction.

Ces opérations ont été reportées dans le budget primitif de 2017.

Elles s'élèvent à **13,7 M€ en recettes et 30,3 M€ en dépenses**. Les principaux montants concernent :

- le collège de Verdun : 8,8 M€ en dépenses et 2,5 M€ en recettes,
- les travaux dans les collèges : 5,3 M€ en dépenses et 2,3 M€ en recettes,
- la rénovation des Archives Départementales : 6 M€ en dépenses et 1,6 M€ en recettes,
- la voirie départementale : 2 M€ en dépenses et 1 M€ en recettes,
- les subventions versées aux communes et EPCI : 4,5 M€ en dépenses.

A) Les recettes : 13 701 882 €

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
01	Opérations non ventilables	1 209 667 €
	Prêts au personnel	61 980 €
	DGE	1 147 687 €
221	Collèges	4 836 420 €

23	Enseignement Supérieur	111 400 €
31	Culture	1 617 937 €
	Abbaye de Belleperche	17 937 €
	Archives Départementales	1 600 000 €
62	Routes et voirie	1 060 372 €
72	Logement	4 866 086 €
	TOTAL	13 701 882 €

B) Les dépenses : 30 281 926 €

1) Les programmes départementaux :

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
01	Opérations non ventilables	492 577 €
0202	Administration générale	1 398 896 €
	Logiciels	311 338 €
	Acquisition de véhicules	113 125 €
	Acquisition de matériel informatique	667 893 €
	Acquisition de matériel	45 615 €
	Travaux sur bâtiments	260 925 €
11	Gendarmerie	164 161 €
2	Enseignement	14 589 128 €
	Collèges publics	14 203 981 €
	dont Collège de Verdun-sur-Garonne	8 824 706 €
	Centre Universitaire	385 147 €
31	Culture	6 438 794 €
	Abbaye de Belleperche	98 386 €
	Médiathèque Départementale	302 859 €
	Archives Départementales	6 036 127 €
	COGEMATS	1 422 €
33	Centre de vacances de Mimizan-Plage	204 799 €
4 et 5	Action sociale	245 292 €

	Acquisition de matériel	3 206 €
	Travaux sur bâtiments	242 086 €
61 et 64	Infrastructures fluviales et portuaires	127 500 €
62	Voirie départementale	2 045 510 €
738	Autres actions milieu naturel	10 183 €
8	Transports scolaires	6 353 €
94	Développement touristique	30 000 €
	TOTAL	25 753 193 €

2) Les subventions d'équipement restant à verser aux communes, EPCI et tiers ou programmes non départementaux :

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
21	Enseignement 1^{er} degré	485 595 €
221	Collèges privés	4 981 €
312	Patrimoine culturel	124 258 €
32	Equipements sportifs	208 269 €
5	Equipements médico-sociaux	96 232 €
61	Eaux et assainissement	684 542 €
628	Voirie communale	15 986 €
68	Autres réseaux	78 004 €
72	Logement	1 108 790 €
74	Aménagement et développement rural	1 081 406 €
92	Agriculture et pêche	61 690 €

93	Industrie, commerce, artisanat	431 420 €
94	Développement touristique	147 560 €
	TOTAL	4 528 733 €

CHAPITRE IV

L'ÉPARGNE

1°) L'épargne de gestion :

C'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne de gestion 2016 est en augmentation de 10,72 % par rapport à 2015, à **46 068 299,59 €** (contre 41 609 289,04 €).

Cette évolution s'explique mécaniquement par une diminution des recettes de gestion : 296 035 416,52 € (- 0,6 % par rapport à 2015) plus faible que la diminution des dépenses de gestion : 249 967 116,93 € (- 2,43 % par rapport à 2015).

2°) L'épargne brute :

C'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement minoré des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer son remboursement en capital de la dette.

L'épargne brute suit la même tendance que l'épargne de gestion passant de 32,75 millions d'euros au CA 2015 à **37,11 millions d'euros** au CA 2016.

Cette augmentation de l'épargne brute est à mettre au crédit de la maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2016 (- 6,47 M€ entre 2015 et 2016).

3°) L'épargne nette :

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette du Département passe de 18,97 M€ en 2015 à **23 M€** en 2016.

CHAPITRE V

LA DETTE DÉPARTEMENTALE

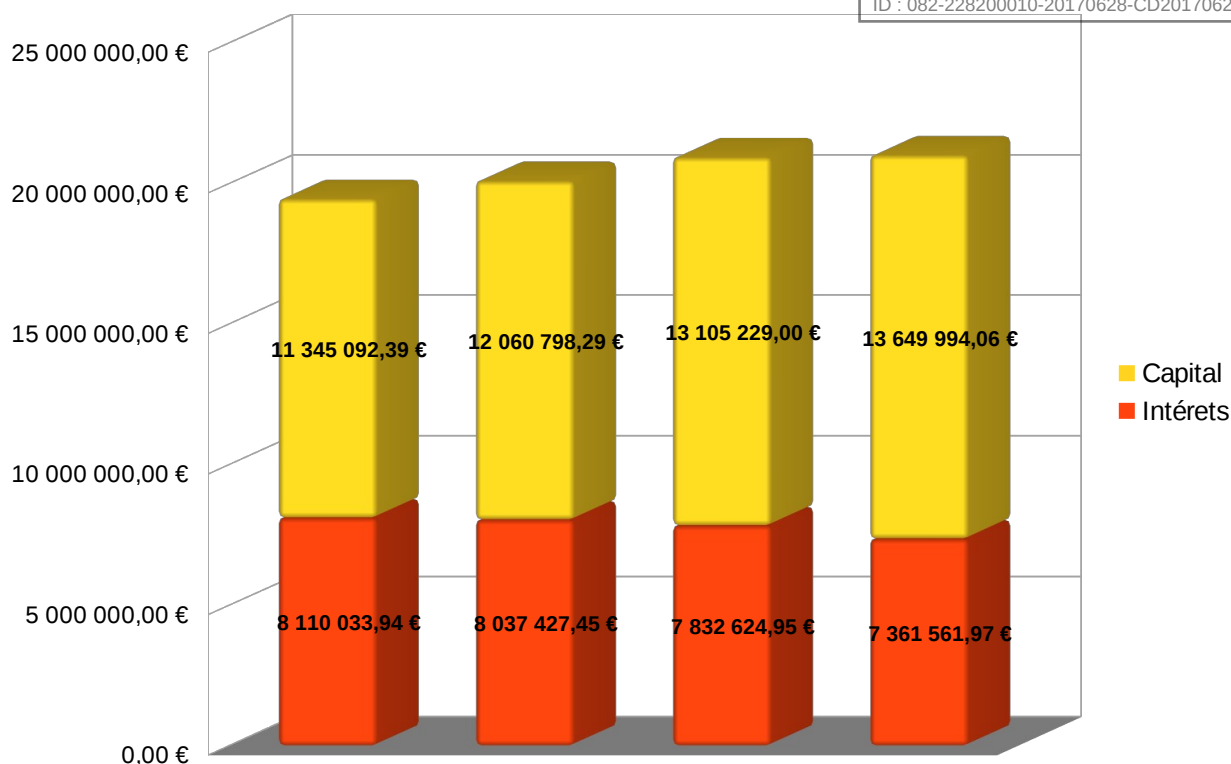
L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, il est depuis pratiqué une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement.

1°) La dette propre au 31/12/2016 : 191 509 659,08 €

- taux moyen : 3,81 % (il était de 4,13 % en 2015),
- durée résiduelle moyenne : **13 ans 3 mois** (13 ans et 4 mois en 2015).

	2013	2014	2015	2016
Capital restant dû	193 055 680,43 €	190 994 882,15 €	190 889 653,16 €	191 509 659,08 €
Annuité	19 455 126,33 €	20 098 225,74 €	20 937 853,95 €	21 011 556,03 €
Dont capital	11 345 092,39 €	12 060 798,29 €	13 105 229,00 €	13 649 994,06 €
Dont intérêts	8 110 033,94 €	8 037 427,45 €	7 832 624,95 €	7 361 561,97 €



2°) Le PPP de Verdun-sur-Garonne au 31/12/2016 : 16 284 039,60 €

- taux fixe : 5,50 %,
- durée résiduelle : 20 ans 10 mois.

	2013	2014	2015	2016
Capital restant dû	18 456 817,92 €	17 410 346,40 €	16 738 459,20 €	16 284 039,60 €
Annuité	1 356 885,92 €	2 060 073,00 €	1 594 062,00 €	1 361 424,00 €
Dont intérêts	950 881,00 €	943 224,00 €	923 536,80 €	907 004,40 €
Dont capital	406 004,92 €	1 116 849,00 €	670 525,20 €	454 419,60 €

3°) L'encours total de la dette : 207 793 698,68 €

L'encours total s'élève donc à **207 793 698,68 €** avec une annuité totale acquittée en 2016 de 22 372 980,03 € :

- Capital : 14 104 413,66 € (13 775 754,20 € en 2015)
- Intérêts : 8 268 566,37 € (8 756 161,75 € en 2015).

Par rapport à 2015, il est constaté :

- une diminution de 487 595,38 € des intérêts payés suite à la baisse des taux et à la renégociation de certains prêts,
- une augmentation de 328 659,46 € du remboursement du capital liée à la structure de la dette,

CHAPITRE VI

L'EXCÉDENT

Ainsi qu'indiqué au début de ce rapport, **l'excédent global de clôture** constituant la différence entre le résultat de fonctionnement et le déficit d'investissement, s'élève à :

29 512 244,89 €

1°) La détermination du résultat :

En vertu des articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes est constitué par le vote du Compte Administratif qui doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 52 et de l'article L3312-6 du CGCT, le résultat de l'exercice, qui constitue normalement une recette de fonctionnement, correspond :

- au résultat de la section d'investissement (besoin de financement) corrigé des restes à réaliser de l'exercice 2016,
- au résultat de la section de fonctionnement corrigé du résultat de l'année 2015.

De ce fait, les résultats 2016 du budget principal sont les suivants :

A) Section d'investissement :

a) Résultat de clôture : 940 884,15 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	71 771 898,12 €	71 895 890,82 €	123 992,70 €
	Excédent 2015 (compte 001)		816 891,45 €	816 891,45 €
	Solde global d'exécution (compte 001)	71 771 898,12 €	72 712 782,27 €	940 884,15 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait apparaître un résultat de clôture identique de **940 884,15 €**.

b) Besoin de financement : 15 639 159,85 €

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au différentiel des restes à réaliser diminué du résultat 2016 de cette même section (940 884,15 €).

	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser au 31/12/2016	30 281 926,00 €	13 701 882,00 €	-16 580 044,00 €
Excédent d'investissement		940 884,15 €	940 884,15 €
Total	30 281 926,00 €	14 642 766,15 €	-15 639 159,85 €

B) Résultat de la section de fonctionnement : 28 571 360,74 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	282 641 949,84 €	303 981 362,30 €	21 339 412,46 €
	Excédent 2015 reporté (compte 002)		7 231 948,28 €	7 231 948,28 €
	Résultat à affecter	282 641 949,84 €	311 213 310,58 €	28 571 360,74 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait apparaître un excédent identique soit **28 571 360,74 €**.

C) Excédent de fonctionnement : 12 932 200,89 €

La constitution et le volume de l'excédent de fonctionnement dépendent, certes, du niveau d'exécution des dépenses et des recettes, mais aussi de la part de recettes devant être affectée à la section d'investissement dont **le besoin de financement** pour 2016 est de **15 639 159,85 €**.

La combinaison des deux facteurs ci-dessus évoqués (résultat de fonctionnement – besoin de financement de la section d'investissement) génère un excédent de fonctionnement de **12 932 200,89 €** (28 571 360,74 € – 15 639 159,85 €).

2°) L'affectation du résultat :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 52, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement soit **28 571 360,74 €** :

- pour 15 639 159,85 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),

- le solde, soit 12 932 200,89 € en section de fonctionnement (compte 002).

L'affectation du résultat de l'exercice 2016 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2017 et est identique à celle ci.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2016 établi par le Payeur Départemental, comptable public du Département ;
- Approuve le compte administratif 2016 ;
- Approuve les résultats de l'exercice 2016 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion du Payeur Départemental ;
- Affecte le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - * **15 639 159,85 €** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
 - * **12 932 200,89 €** en section de fonctionnement (compte 002).

Étant précisé que ce résultat a été repris par anticipation au budget primitif 2017.

Ont pris part au vote du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2016 :

- M. ALBUGUES, Mme BARÈGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIÉ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HÉBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIÉ et M. WEILL.

Monsieur le Président du Conseil départemental a assisté à la discussion et s'est retiré au moment du vote.

Nombre de votants : 29

Pour l'adoption : 15

Avis contraire : néant

Abstentions : 14

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC